



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 48  
 Nb de membres votants : 56  
 (dont 8 pouvoirs)  
 Quorum atteint

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 25 mars 2024, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à THIONNE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 mars 2024, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires :** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET Marlène SANTOS, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE,

**Les conseillers suppléants :** Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Xavier CADORET à Odile REVERET, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL,

**Absents :** Pascal BAUDELLOT, Arnaud DELIGEARD, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC,

**Secrétaire de séance :** Marlène SANTOS

### **N°48 – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT – Environnement – Projet centrale photovoltaïque – Commune de Le Chavroches – Enquête publique – Avis**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles R421-1 et R421-9,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles R122-2 et R181-38,

**Vu** le décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité (applicable au 1er décembre 2009),

**Vu** le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « la Bergère » à Chavroches par la société Sun'R Power,

**Vu** l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Chavroches

**Considérant** que l'avis de la Communauté de communes est sollicité dans le cadre de la procédure relative à l'étude d'impact en application de l'article R181-38 du Code de l'Environnement,

### **Il est exposé :**

La société Sun'R Power a pour projet l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « la Bergère » à Chavroches.

L'enquête publique se déroule du lundi 19 février au 19 mars 2024. Le commissaire enquêteur, après clôture de l'enquête communiquera les observations recueillies au demandeur qui aura 15 jours pour transmettre un mémoire en réponse.

Le commissaire enquêteur doit dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, transmettre ses conclusions et son avis à la Préfecture.

Et conformément aux dispositions de l'article R.191-38 du Code de l'Environnement le Conseil communautaire doit exprimer un avis au plus tard 15 jours après la date de clôture de l'enquête soit le 3 avril 2024.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf 1 abstention, décide :**

- **d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chavroches par la société Sun'R Power,**

**P.E.C  
Le Président,**

